

10 Novembre 1793 – 20 Brumaire de l'an 2

CULTE DE LA RAISON.

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE PARIS.

DECRET Portant que l'église métropolitaine de Paris est maintenant le temple de la Raison.

Notes issues du recueil des lois et arrêts (de 1789 à 1830) : « *Ce fut Chaumette qui, à la tête d'un cortège impie, vint demander cette nouvelle et sacrilège consécration. « Plus de prêtres, disait-il, plus d'autres dieux que ceux que la nature nous offre... Du temple de la raison, nous venons dans celui de la loi, pour fêter encore la liberté. Nous vous demandons que là ci - devant métropole de Paris soit consacrée à la raison et à la liberté. Le fanatisme l'a abandonné ; les êtres raisonnables s'en sont emparés ; consacrez leur propriété. » Chabot convertit en motion la demande de Chaumette, qui fut votée au milieu des plus bruyantes acclamations. A la suite de ces scènes scandaleuses, auxquelles la Convention se prêtait avec une inexplicable complaisance, elle eut encore à subir une longue série d'abjurations que d'indignes prêtres vinrent solennellement lui faire entendre, à commencer par Gobel, évêque de Paris, à la tête de son clergé. On est heureux, au milieu de ces désordres, d'avoir à signaler la noble fermeté de Grégoire, évêque de Blois, qui déclara hautement que, catholique par conviction, et prêtre par choix, il voulait conserver son caractère d'évêque, et remplir une mission qu'il ne tenait ni du peuple ni de ses représentants. Un décret du 23 brumaire autorisa toutes les autorités constituées à recevoir ces abdications, et un autre du 2 frimaire, accorda des secours annuels aux évêques, curés et vicaires qui abdiquaient leur état. »*